

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Mise en consultation publique des plans
Date de publication: KABVS 02.10.2026
Visible par le public jusqu'au: 02.01.2027
Numéro de publication: BA-VS10-0000001432

Entité de publication
Commune de Massongex, Place de l'Eglise 1, 1869 Massongex

Mise en consultation publique des plans – Projet de modification des plans des itinéraires de chemins pédestres, de roller et de voies cyclables, Massongex

Titre de la mise à enquête des plans

Projet de modification des plans des itinéraires de chemins pédestres, de roller et de voies cyclables

Description du projet

Dans le cadre de la Mesure prioritaire du Chablais de la 3ème correction du Rhône (MP Chablais), conformément à la Loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs du 14 septembre 2011 (LIML) et au Règlement sur les itinéraires de mobilité de loisirs du 21 décembre 2011, la Commune de Massongex soumet à l'enquête publique la modification de ses itinéraires de chemins pédestres, de roller et de voies cyclables situés dans le secteur de la Mesure prioritaire du Chablais de la 3ème correction du Rhône.

La Mesure prioritaire du Chablais de la 3ème correction du Rhône est mise à l'enquête publique simultanément au présent projet par avis séparé. De même, le présent projet est mis à l'enquête publique simultanément avec ceux des communes Massongex, Monthey, Collombey-Muraz et Vouvry portant sur la modification de leurs itinéraires de chemins pédestres, de roller et de voies cyclables situés dans le secteur de la Mesure prioritaire du Chablais de la 3ème correction du Rhône.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier du projet auprès de l'Administration communale de Massongex, pendant les heures d'ouverture officielles des bureaux.

Une séance d'information publique pour la population valaisanne aura lieu le 6 octobre à 18h, à la Commune d'Aigle, salle de l'Aiglon, Av. de Loès 6.

Moyen de droit / Consultation

Les éventuelles oppositions doivent être motivées et adressées par écrit, en trois exemplaires, dans les 30 jours dès la présente publication, à l'administration communale de Massongex.

Point de contact

Commune de Massongex
Place de l'Eglise 1
1869 Massongex

Délai

Expiration du délai: 03.11.2026